

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 329; chez les dames MAROUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

HONGRIE.

Presbourg, le 8 septembre. — Notre ville prend d'heure en heure un air plus animé. La majeure partie des députés à la diète sont déjà ici; les autres arriveront demain ou après-demain, car l'ouverture de la diète aura lieu le 11. Les logements pour LL. MM. et LL. AA. II. sont prêts, ainsi que pour les députés. On a construit dans une partie de nos rues un trottoir dans le genre de ceux de Vienne; toutes celles de l'intérieur de la ville et de quelques faubourgs ont été pavées à neuf; l'éclairage a été augmenté, tous les édifices publics ont été réparés, la salle de spectacle agrandie et très bien décorée; un grand nombre de maisons particulières ont été peintes à neuf.

La couronne de Hongrie, ainsi que les bijoux du couronnement, que l'on conserve dans le château de Pest, en ont été retirés le 7, et sont attendus ici demain. La voiture qui les transporte est accompagnée de plusieurs officiers de la couronne, et en outre escortée de station en station par la noblesse des comitats adjacents à cheval, depuis Pest jusqu'à Presbourg.

Le gouvernement a ordonné qu'il sera frappé à l'occasion du couronnement de S. M. l'impératrice comme reine de Hongrie, 19,500 p. des médailles du poids de 173 de loth (demi-once) et 10,500 du poids de 174 de loth en argent, 1700 *idem* en or de la valeur de 574 de ducat et 2700 *idem* de la valeur de 374 de ducat, pour être jetées au peuple le jour de la cérémonie.

ESPAGNE.

Madrid, le 8 septembre. — On a cessé depuis quelques jours d'envoyer en exil les personnes qui sont arrêtées, et on les renferme maintenant dans les prisons de cette capitale.

La police fait sortir de Madrid et de toutes les résidences royales les anciens officiers des bandes royalistes qui sont en demi-solde, et défend leur est faite d'approcher de la cour à moins d'une distance de quinze lieues, sans en avoir préalablement obtenu une permission du ministre de la guerre.

On assure que le général royaliste Chambo a formé une bande de cent cinquante hommes, dans la province de Valence, avec laquelle il se tient dans les environs de Saint-Philippe de Xativa.

Des lettres de Grenade parlent d'une conspiration découverte dans cette ville parmi les volontaires royalistes et parmi les officiers des anciennes bandes royalistes qui s'y trouvent en demi-solde. Ce complot, dont le but était de séduire les troupes de ligne qui sont à Grenade, avait été dénoncé aux autorités par un sergent de ces troupes; et, au départ du courrier, un grand nombre de ces officiers, de ceux des volontaires et des bourgeois, avaient été arrêtés et mis en prison dans l'ancien palais de l'Alhambra.

On écrit de Vittoria, 11 septembre:

M. de Velasco, riche propriétaire, vient d'arriver ici. Il avait fait ombrage à M. Zéa, puisqu'il a reçu l'ordre de quitter Madrid dans vingt-quatre heures. Comme il est député-général de la province, il en a pris le commandement aussitôt après son arrivée, à la demande générale des habitants, qui l'ont accueilli avec les plus grands honneurs.

D'après les renseignements existans à la police, les cotisations connues des chapitres et des couvens, pour l'expédition de Bessières, forment déjà un total de vingt millions de francs. Cependant la police n'a pu s'emparer que d'environ un million 800,000 francs.

SUISSE.

Le gouvernement de Lucerne, vu l'importance toujours croissante de la procédure criminelle dirigée contre la bande de Clara Wendel, vient d'adresser (conjointement avec les cantons qui ont accédé à la conférence de Richterswil) de nouvelles invitations aux gouvernemens de Berne, Uri, Schwytz, Unterwald, Soleure, Argovie, Saint-Gall, Grisons et Tessin pour les inviter à y adhérer à leur tour. La circulaire qu'il leur a adressée à ce sujet leur fait part de l'effrayante masse de crimes commis sur leur territoire respectif, et avoués par cette bande. Le nombre de ces crimes, tous commis en Suisse, s'élève à 1622, dont 20 meurtres, 14 incendies et 1588 vols. On parle d'une nouvelle conférence des cantons intéressés, devenue nécessaire pour les relations étonnantes de cette procédure.

FRANCE.

Paris, le 20 septembre. — MM. Meller, consul-général au Port-au-Prince; Mollien, vice-consul au Cap, et Raguenaud de la Rivière, le 11, à Brest, pour s'embarquer immédiatement pour leur destination.

— Le *Drapeau blanc* prétend que ce sont les réactionnaires en Espagne qui demandent l'inquisition pour en faire un véritable comité de salut public, et que la cour de Rome n'a jamais aimé l'inquisition à la façon de l'Espagne.

— En attribuant l'ordonnance qui reconnaît l'indépendance d'Haïti aux progrès de la civilisation depuis trente ans, nous faisons honneur au gouvernement de vues élevées et généreuses; élevées, puisqu'elles supposent l'aveu de l'état actuel des lumières et le dessein de se placer à leur niveau; généreuses, puisque la prospérité du peuple français et le bonheur d'Haïti paraissent être pour quelque chose dans cette grande mesure politique. Mais la *Gazette* repousse de pareils sentimens avec indignation. L'empire de la nécessité a tout fait selon elle. « La politique de l'Angleterre en abolissant la traite des noirs, a rendu fort difficile » et rendra peut-être quelque jour impossible l'établissement d'une colonie de blancs dans les Antilles. C'est une haute sagesse d'avoir tiré parti de cette impossibilité. » S'il en était ainsi, la gratitude du commerce français et de la nation haïtienne devrait avoir des bornes, car la difficulté de continuer le trafic de chair humaine sur la côte de Madagascar aurait été la seule cause d'une détermination où l'on se plaisait à voir un motif plus noble et plus philanthropique. (Cour. Français.)

Cours de la bourse du 20 septembre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 50 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 99 fr. 65 c. — 3 p. 070, jouiss. du 22 juin, 71 fr. 75. — Act. de la banque, 2150 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 52 1/2. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 50 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 65 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Corfou, le 23 août. — Un Grec, qui vient d'arriver ici, a apporté la nouvelle que le séraskier Redschid-pacha, après avoir réuni toute son armée, montant à plus de 25,000 hommes, se disposait à donner un nouvel assaut à la forteresse de Missolonghi. Il paraît que les bruits répandus dernièrement par les Grecs dans les îles Ioniennes n'ont aucun fondement, et que le siège n'a point été levé.

Le décret publié par le gouvernement grec, d'après lequel le port de Prévesa, entre autres, serait bloqué, a fait une impression désagréable, à ce qu'il paraît, sur les personnes chargées de l'administration des îles Ioniennes. Cela est d'autant plus naturel que les négocians de Corfou font un commerce très considérable sur ces côtes; du reste, deux vaisseaux destinés jusqu'à présent à former ce blocus, ne sont point en état, sous le point de vue militaire, d'y satisfaire, et déjà à cause de cette circonstance le gouvernement ionien ne pourrait reconnaître l'existence de ce blocus d'après un principe énoncé antérieurement par ce gouvernement. Les insurgés de la Grèce ont destiné six vaisseaux pour former le blocus de la baie d'Arta et des côtes de la Thessalie.

Vienne, le 3 septembre. — Nous recevons à la fois des lettres de Corfou, de Raguse et de Venise, desquelles il résulte que la levée du siège de Missolonghi ne peut plus être révoquée en doute. Malgré les pertes considérables que le séraskier Redschid-pacha a essuyées devant cette place, il aurait pu se maintenir dans ses positions et y attendre des renforts, mais l'arrivée inopinée du corps d'armée grec du général Goura, qui, accouru à marches forcées de la Livadie, est venu prendre des positions sur les derrières de l'armée ottomane, en a décidé autrement. Redschid-pacha s'est vu forcé de battre en retraite après avoir de nouveau perdu un grand nombre de siens ainsi qu'une partie considérable de son artillerie. Ce séraskier ne s'est arrêté qu'à Carvassara, où il tâchait de réunir les débris de son armée.

La puissante diversion opérée par Goura a permis à la garnison de Missolonghi de sortir de cette place pour opérer sa jonction avec le corps d'armée de ce général. Ce dernier, et tous les soldats sous ses ordres, ont reçu cette intrépide garnison aux acclamations les plus vives. Après les premiers témoignages d'une satisfaction réciproque, cette masse de forces s'est mise en marche pour aller agir offensivement contre les restes de l'armée turque de Thessalie, à l'exception d'un détachement qui paraissait destiné à se porter en Morée pour renforcer le corps de Colotroni.

Suivant ce qu'on mande de Pétersbourg, il n'était pas question de la moindre dislocation pour l'hiver prochain parmi les armées russes du midi et de l'ouest, cantonnées sur les rives du Danube et du Pruth.

Florence, le 10 septembre. — L'amiral Sachtari, avec 30 navires de guerre et 10 brûlots, s'est porté vers Alexandrie pour s'opposer à la nouvelle expédition égyptienne.

Un grand nombre des habitans des îles de l'Archipel ont accouru à Napoli de Romanie pour secourir le Péloponèse. Ce sont eux qui sont chargés maintenant de la défense de cette place, depuis que les troupes qui en formaient la garnison se sont rendues au camp de Colocotroni. On dit qu'Ibrahim est toujours à Tripolitza, avec une partie de ses forces. Il a dirigé une colonne vers l'Elide pour se mettre en communication avec Patras, et une seconde colonne a été envoyée dans l'Arcadie pour protéger sa retraite à Navarin, à Coron et à Modon.

Après la levée du siège de Missolonghi par Redschid-pacha, un mécontentement général s'est répandu dans son armée; divers pachas l'ont abandonné, entr'autres Abbas-pacha avec mille hommes. La perte des Turcs dans la dernière affaire a été considérable; du côté des Grecs, le capitaine Macry a perdu la vie, et le brave Nicetas, dit *le turcophage*, a été dangereusement blessé.

— Des nouvelles de Constantinople, du 22 portent ce qui suit:

La Porte a reçu de l'Archipel des nouvelles très inquiétantes. Les gouvernans de Napoli de Romanie, dans leur désespoir, ont envoyé des députés pour demander du secours au roi de la Grande-Bretagne. Le commodore Hamilton, ayant déjà plusieurs fois pris ouvertement le parti des Grecs, cette nouvelle a fait ici une sensation difficile à décrire. Ce qui a augmenté encore l'agitation des esprits, c'est qu'on a reçu en même temps la nouvelle que l'escadre américaine, que les Grecs annonçaient depuis long-tems, était arrivée près d'Hydra, et qu'elle s'était emparée de l'île de Porros. Depuis, le Divan a tenu plusieurs séances extraordinaires, et la consternation est visible. M. le comte Guillemot, ambassadeur de France, et M. de Minziaky, chargé d'affaires de Russie, ont expédié aussitôt des courriers à Paris et à Pétersbourg.

Trieste, le 10 septembre. — Un navire qui a quitté Syra le 18 août, confirme la nouvelle de la reprise de Calamata par un corps de Mainottes sous Pietro Bey, ainsi que celle de la réconciliation entière de ceux-ci avec le gouvernement central de Napoli.

Ibrahim-pacha a fait une nouvelle démonstration contre cette dernière place; mais la démarche du gouvernement, d'après laquelle le jeune Miauli a été envoyé à Londres en députation, avait donné aux Grecs un nouveau degré de courage; ils firent reculer les Arabes, avec une perte de 1600 hommes, jusqu'à litzza, d'où Ibrahim-pacha doit s'être retiré vers Navarin.

Un vaisseau américain à trois ponts doit, disait-on, accompagner l'amiral Sachtury dans son expédition contre Alexandrie.

Du 11. — Suivant des nouvelles de Zante, en date du 25 août, il y était arrivé des députés de la Grèce, parmi lesquels se trouve le fils de l'amiral Miauli. Ils se rendent avec des passeports du commodore Hamilton et du lord haut-commissaire sir W. Adams, en Angleterre, pour y demander la protection du gouvernement. M. Hamilton doit avoir déjà donné antérieurement aux habitans de Napoli le conseil d'arborer, quand ils seraient réduits à la dernière extrémité, le pavillon Ionien ou Anglais.

— Les lettres reçues des îles Ioniennes lisent que 3000 volontaires ioniens, parfaitement armés, se sont, avec le consentement des Anglais, réunis aux Grecs de la Morée. Ce nouveau secours doit être d'une grande ressource pour les Hellènes.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 22 septembre. — Le jeune abbé de Zinzerling, auteur de différens articles incriminés dans le journal intitulé *Courrier de la Flandre*, dont l'éclat est latitant, a été écroué hier à la maison de force de Gand, sous mandat d'arrêt.

(Journ. de Brux.)

LIÈGE, LE 23 SEPTEMBRE.

MM. les souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 septembre, sont priés de le faire renouveler, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de cette feuille.

Les sieurs Coune, père et fils, étant à pêcher cette nuit, non loin du Pont-des-Arches, du côté de la rue des Tanneurs, ont entendu, vers les 3 heures du matin, un grand bruit qu'ils ont de suite attribué à quelque chose de pesant, qui du haut du pont tombait dans la Meuse. Ils se sont dirigés avec une nacelle vers l'endroit d'où le bruit s'était fait entendre, et y ont trouvé un homme qui était près de disparaître, et qu'ils sont parvenus à retirer de l'eau.

Cet individu se nomme Martin Spirlet, il est âgé de 28 ans, et natif de Lincé, près de Sprimont. Il s'est dangereusement blessé à la tête en tombant. On désespère de sa vie.

Il paraît qu'étant pris de boisson, il s'était endormi sur le parapet du Pont-des-Arches, d'où il est tombé pendant son sommeil.

(Art. communiqué.)

— Nous avons fait connaître la lettre de M. Jobard, par laquelle il nous informait que c'était par erreur que notre correspondant de Bruxelles nous avait annoncé la mise à l'index dans nos colonies orientales de la description de Java.

Notre correspondant nous écrit aujourd'hui à ce sujet. Il reconnaît qu'il s'est agi seulement de la défense de cet ouvrage; mais il ajoute que son erreur est d'autant plus excusable qu'il tenait le fait de la bouche même de M. Marechal, auteur de l'ouvrage.

Ne pourrait-on pas expliquer ce qu'il y a d'un peu énigmatique dans ce qui s'est passé à cet égard, en supposant que les déclarations, dont la description de Java a pu être l'objet, n'étaient point terminées quand cet ouvrage a reçu l'approbation d'un auguste personnage.

— La Société de Commerce de Bruxelles vient d'ouvrir une souscription en faveur des Grecs.

— La cour supérieure de justice de Bruxelles, vient de nouveau d'infirmer le jugement de première instance rendu à huis-clos et parties non ouïes, en appliquant l'arrêt du 23 février 1815,

contre 10 filles publiques. Celles-ci s'étaient pourvues en appel, et avant-hier la cour, suivant la jurisprudence qu'elle avait déjà suivie, les a acquittées. Elles ont été remises en liberté.

— On mande d'Amsterdam que la comète qui se montre actuellement à l'horizon, y a été aperçue dans la nuit du 17 au 18 de ce mois par M. Kaiser, dans le pied droit du taureau à 54 degrés ascension droite et 7 1/2 degrés déclinaison au nord. Cette comète se voit maintenant à l'œil nu; sa chevelure est d'environ 3 degrés de longueur. Elle apparaît à 10 heures du soir, et continue d'être visible jusqu'au lever du soleil.

— Les exemples de longévité sont moins fréquens en Portugal que dans tous autres pays; mais voici une exception qui mérite d'être citée: le 8 du mois dernier, il est mort dans le couvent des religieuses de *San Bento-d'Ave-Maria*, une domestique âgée de 128 ans; il y avait un siècle qu'elle était au service de ce monastère, où elle n'a cessé de l'exercer que depuis cinq ans; jusqu'à son dernier soupir elle a conservé toutes ses facultés intellectuelles.

— Un habitant de Sprotaw, en Silésie, a été mis dernièrement en jugement, sous le poids d'une accusation de bigamie. Il a été prouvé au procès que cet homme avait successivement épousé neuf femmes qui, toutes présentes à l'audience, l'ont convaincu du crime qui lui était imputé. Les juges n'ont cru pouvoir mieux le punir qu'en le condamnant à passer le reste de sa vie avec ses neuf femmes ensemble. On assure que le coupable, après avoir entendu sa sentence, implorait la peine capitale.

— Une Anglaise, dont l'esprit était dérangé, vient de se précipiter, à Londres, d'un troisième étage; elle est tombée sur un tas de foin, de manière à ne pas se blesser; et ce qui est encore plus heureux, la sensation que lui a fait éprouver ce saut périlleux, a opéré subitement la guérison complète du cerveau malade.

Les dindons, du temps des assignats, se vendaient jusqu'à 700 fr. S'il faut s'en rapporter au *Journal de Smyrne*, la même cherté s'est fait sentir dans cette ville au mois de mars dernier sur les poulets. Ils étaient devenus tellement rares, qu'on les payait jusqu'à 16 ou 20 francs la couple. L'autorité a été à la source, et on a reconnu qu'un médecin de la ville, espèce d'empyrique, ordonnait à ses malades atteints de la goutte de se coucher pendant six mois avec une trentaine de jeunes poulets; le remède, disait-il, était infailible. Ce procédé parvint bientôt aux oreilles de tous les gouteux de la ville (et il y en a beaucoup), et, en un tour de main, huit à dix mille poulets passèrent de leurs cages dans les draps d'une foule de particuliers. Ce fait connu, on a aussitôt rendu une ordonnance qui a fait sortir les poulets en moins de douze heures de tous les lits de la ville, et ils ont été remis en circulation. La hausse a cessé.

Les journaux ont dernièrement annoncé que le cabinet de Berlin avait nommé un consul au Mexique. L'*Etoile* et la *Quotidienne* démentent cette nouvelle et ajoutent qu'un décret royal défend en outre à tous les sujets prussiens de prendre du service près des nouveaux états de l'Amérique espagnole. Ces feuilles ajoutent que cette résolution a été prise à la suite d'une note remise par l'ambassadeur d'Espagne.

Si ce démenti n'est pas démenti lui-même au premier jour, on peut, nous semble-t-il, s'expliquer fort aisément la décision du gouvernement prussien. Ce n'est là qu'une concession faite aux exigences de la légitimité et qui ne saurait préjudicier réellement au commerce de la Prusse, puisque tout fait présager la prochaine reconnaissance des républiques américaines par l'Espagne. Cet acte, dont la proposition soulevait l'indignation des absolutistes de la Péninsule, leur paraît chose toute naturelle aujourd'hui, à en juger par ce passage du correspondant de la *Quotidienne*:

« Un ministre vraiment espagnol se serait opposé au démentement de nos colonies; il aurait mis du moins tout en œuvre pour en retarder l'émancipation, et, si le succès n'avait point répondu à ses efforts, il aurait dit au roi: « Nous n'avons plus de ressources, plus d'espoir; tous nos efforts ont été inutiles, nous avons été vaincus mais non humiliés; évitons cette tâche, en reconnaissant les premiers l'indépendance de nos Amériques, et profitons de nos droits et de notre influence pour que vos sujets héritent au moins des ressources que présente encore la résolution désespérée que votre majesté va prendre. »

« Une conduite, qui eût porté ce caractère de franchise, aurait concilié toutes les opinions, car on n'exige pas de nos ministres des choses impossibles, on sait qu'ils président à un naufrage, et ce qu'on leur demande, c'est qu'ils sauvent le plus de débris possible sans compromettre toutefois l'honneur national. »

Comme on le voit, ceux-là même:

- « Qui, de toute lumière obstinés détracteurs,
- « Au char de la raison s'attellant par derrière,
- « Veulent à reculons l'enfoncer dans l'ornière, »

sont emportés par son mouvement. Les voilà aujourd'hui prêts à ratifier des concessions que naguère ils regardaient comme la subversion du principe monarchique. Décidément la reconnaissance d'Haïti a bouleversé les dogmes de Laybach et de Troppau. Il n'y a rien là de bien étonnant; ce qui le serait un peu, si aujourd'hui il fallait s'étonner de quelque chose, c'est que l'absolutisme espagnol abjure ses dogmes, et que son représentant en France, la *Quotidienne*, en fasse autant, alors que l'un et l'autre semblent encore les préconiser.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

L'ancien roi de Suède, connu aujourd'hui sous le nom de colonel Gustafson, croyant les rois de Suède Gustave III, Gustave IV et Charles XIV injuriés dans l'*Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812*, par M. le général comte de Ségur, vient d'y répondre par

une réfutation qu'il adresse à l'auteur. Voici quelques extraits de ce document :

« C'est donc le règne de Gustave IV qui vous paraît une série de fautes ou de folles combinaisons politiques. Est-ce en 1825 que l'on peut oser dire, à la face de l'Europe et de ses gouvernements, que soutenir les droits légitimes des trônes, l'indépendance des états et leurs droits commerciaux, c'est voir fausement en politique, et agir en insensé? Plus loin, vous avancez que lui-même avait rompu le premier l'alliance entre la France et la Suède. Encore un quiproquo qui dénote que vous n'êtes nullement versé dans la connaissance de l'histoire. Vers l'époque à laquelle vous faites allusion, il n'y avait plus d'alliance entre la Suède et la France : il y avait paix et amitié ; les deux nations faisaient librement leur commerce. Ce fut la révolution française qui rompit l'alliance entre les deux états ; le reste n'a été que la suite des événements malheureux de l'année 1804. Et, puis, qu'il faut revenir encore sur des traces de sang, disons que ce fut la mort du duc d'Enghien, jointe à la violation du territoire germanique, et à une note fulminante de Napoléon, qui brisa des liens déjà affaiblis.

« Vous taxez Gustave IV d'opiniâtreté dans la lutte qu'il avait à soutenir et cependant vous avez été le témoin bien proche d'une conduite autrement opiniâtre. Ce fut alors, dites-vous, que son peuple irrité ressaisit la puissance qui lui avait été ravie en 1772 et 1788 par Gustave III, et dont son successeur faisait un si mauvais usage. Las de vous acharner sur le fils, vous attaquez la mémoire du père, qui, après avoir sauvé deux fois la Suède au bord du précipice, la maintint dans son indépendance et dans ses droits ; et, je dois le dire par respect pour son nom, sans lui la Suède n'existerait pas aujourd'hui. C'est de ce pouvoir dont il avait hérité que, selon vous, Gustave IV faisait un si mauvais usage, lorsqu'en suivant les traces d'un père, il accomplissait le serment qu'il avait prêté à son peuple, et par lequel il se déclarait le premier citoyen de ce peuple libre. Et vous accusez, devant l'Europe entière, le défenseur des droits de sa nation, celui qui, pour les soutenir, tira l'épée le 13 mars 1809!

« Vous finissez par dire que les Suédois rompirent à contre-cœur avec l'Angleterre ; cependant ils s'y voyaient forcés ; d'une autre part ils redoutaient la puissance si voisine et si conquérante des Russes. Et un peu plus haut vous avouez que l'alliance de l'Angleterre était avantageuse à la Suède, et que des événements malheureux avaient forcé de l'abandonner. Mais bientôt, radoucissant le ton, vous dites que les Suédois se sentant faibles et isolés, cherchèrent un appui.

Après avoir fait un récit assez détaillé des circonstances qui amenèrent l'élection du maréchal Bernadotte au trône de Suède, vous reprenez votre rôle de censeur politique, en blâmant sa conduite et en essayant de ternir ses actions. Vous prétendez le juger et lire dans les replis les plus secrets de son cœur que vous croyez rempli d'ingratitude ; c'est, selon vous, après qu'il eut quitté la France que s'opéra en lui un changement remarquable. Mais alors vous aviez cessé de le voir de près. Entouré d'objets étrangers, influencé par des circonstances impérieuses, transplanté, presque seul avec son fils, sur un sol nouveau, au milieu d'un peuple dont les mœurs, de loin, paraissent françaises, mais ne le sont qu'en superficie dans ce vieux royaume du nord ; tel est le point de vue sous lequel il se présente ; cependant vous ne voulez pas comprendre cette situation, et vous prétendez tout expliquer. Vous revenez ensuite sur le système commercial que suivait la Suède et sur celui qu'elle dut adopter. Mais la révolution de 1809 n'avait rien changé à ses intérêts commerciaux : ils étaient dans le fait toujours les mêmes.

« Oubliant que Charles XIII régnait encore, entouré de son conseil, vous n'envisagez que le successeur au trône ; vous le voyez roi et maître absolu, pouvant prescrire l'obéissance, changer d'un mot la face de la Suède, et décider seul les Suédois. Leur caractère national, leurs lois, les formes du gouvernement n'entrent pour rien dans vos raisonnemens, tout échappe à votre conception. Vous paraissez même oublier et la révolution de 1809 et la possibilité qu'elle se renouvelât dans un autre sens, par d'autres motifs, mais toujours par le même principe. Il suffit de lire les faits que vous citez pour entrevoir la proposition délicate du successeur au trône de Suède. Cependant, tout en l'accusant de fausseté, vous avouez que dans sa réponse à Napoléon, il s'expliqua avec franchise et reconnaissance ; mais qu'il n'obtint pas de réponse, circonstance que, par parenthèse, vous laissez dans le vague. C'est le premier doute que vous paraissez avoir dans tout ce que vous avancez, et vous finissez simplement par dire que ce fut la France qui rompit avec la Suède le 27 janvier 1812. Après avoir annoncé cette rupture, vous faites mention de nouvelles relations entre la France et ce royaume, et de négociations qui n'ont pu que précéder l'événement dont il s'agit. Y a-t-il erreur de dates, confusion dans vos idées ? Que faut-il en penser ? Vous citez même une lettre ; l'avez-vous lue ? Au reste, peu m'importe la suite de cette histoire politique. Il me semble que le 27 janvier tout était décidé, ou qu'au moins, dès ce jour, le système politique de la Suède fut arrêté.

« Je crois avoir rempli la tâche que je me suis proposée. Mon but a été de vous ramener à la justice et dans les bornes de la loyauté, des convenances et de l'honneur ; veuillez-vous y renfermer désormais ; c'est vous-même qui m'avez provoqué ; j'ai fait mon devoir en repoussant vos attaques ; cela doit suffire et servir de leçon ; si non je saurai soutenir la vérité.

G. A. GUSTAFSON, colonel.

Un riche exemplaire de l'ancien testament, écrit sur peau de vélin, qui avait été envoyé de la Palestine au roi Jacques (lorsque ce prince habitait Saint-Germain), par les maronites religieux hospitaliers, vient d'être vendu, à la mort d'une ex-chanoinesse d'Aix-la-Chapelle, la somme de 14,000 francs.

Le jury de lecture de l'Odéon, vient de recevoir à l'unanimité, une pièce en cinq actes et en vers, intitulé : *Honneur et préjugé*. Cet ouvrage est attribué à M. Draparnaud.

COMMERCE.

En publiant hier la circulaire de M. de Saint-Criq aux chambres de commerce de France, le *Journal du Commerce*, de Paris annonçait, qu'il traitait connaître les pièces explicatives qui accompagnent cette circulaire. On trouve, dans son dernier numéro, des détails sur l'état commercial du Mexique, qu'on ne saurait manquer de lire avec intérêt en Belgique, en formant des relations avec l'Amérique du Sud et en y envoyant des consuls.

Six ports principaux sont fréquentés par les navires étrangers sur la côte orientale du Mexique. Parmi ces ports, la Vera-Cruz est le seul qui puisse recevoir de grands bâtimens ; mais le mouillage en est mauvais : de sorte que, depuis la fin de septembre 1823, les bâtimens de commerce n'abordent plus à la Vera-Cruz, et vont mouiller à l'île des Sacrifices lorsque leur tirant d'eau ne leur permet pas d'entrer à Alvarado. Alvarado prend chaque jour une nouvelle importance, en raison de la sécurité complète qu'il offre aux navires qui ont dépassé la barre, mais

ce passage n'est pas sans difficultés, et il ne faut pas s'y présenter sans pilote.

Tampico, qui est en possession d'approvisionner une grande partie de l'intérieur, est surtout fréquenté par les Américains de la Louisiane : c'est aussi l'un des points les plus importants pour le commerce de France, en raison du débouché qu'il peut offrir aux eaux-de-vie et surtout aux toiles, ainsi qu'aux cotonnades ; d'ailleurs, le mouillage en dehors est beaucoup moins dangereux qu'à la Vera-Cruz et à Alvarado.

Quant à Soto-la-Marina, il n'est guère fréquenté que par de très petits bâtimens, la plupart contrebandiers, partis de la Nouvelle-Orléans et de la Havane.

Enfin, Campêche et Tabasco sont les ports qui approvisionnent non-seulement tout le Yucatan, mais encore une grande partie de Guatemala qui, en 1822, faisait partie intégrante du Mexique, et par lesquels s'effectue en même l'écoulement des productions de la même contrée.

Toutes les époques de l'année ne sont pas également favorables pour les ventes des produits étrangers sur la côte du Mexique : si l'on veut se défaire promptement et avec avantage des marchandises européennes, il faut y aborder de la fin d'octobre au commencement d'avril, saison pendant laquelle les habitans de l'intérieur, ne craignant plus le vomito, auquel ils sont plus exposés que les étrangers, se déterminent à descendre sur le littoral pour y former leurs approvisionnements : il est vrai que cette saison est celle des ouragans du nord-ouest ; mais c'est un obstacle qu'on peut braver avec moins de danger qu'on ne le pense communément.

Le commerce du Mexique était, dans l'origine, exploité à peu-près exclusivement par les Américains du nord ; et il est toutefois à remarquer que leurs relations ne profitaient pas à eux seuls, attendu qu'il entraient habituellement dans leurs cargaisons de la quincaillerie anglaise, des toiles d'Allemagne, des vins et eaux-de-vie de France.

Après eux, les agens de la compagnie rhénane se présentèrent avec des assortimens dont on goûta le choix, et qui furent d'abord recherchés.

Mais aujourd'hui, c'est l'Angleterre dont l'influence prévaut au Mexique de même que dans les autres parties de l'Amérique espagnole : les Américains du nord y sont en quelque sorte oubliés ; la compagnie rhénane essaie seule encore de soutenir la concurrence britannique.

Quant à la France, les dispositions des Mexicains lui sont tellement favorables, que son commerce pourrait bientôt occuper le premier rang dans cette contrée. Mais trois causes principales s'opposent à nos progrès, savoir : 1° l'absence de tout comptoir français sur les lieux, dont les soins continuels seraient d'étudier les goûts des habitans et d'écarter la concurrence des Européens ; 2° le faible développement qu'a pris chez nous l'esprit d'association, et qui s'oppose à ce qu'une masse de capitaux suffisante soit consacrée aux spéculations d'outre-mer ; 3° la défaveur que les premiers envois ont jetée sur nos produits, quelques expéditeurs n'ayant pas craint de courir après des bénéfices exagérés, en trompant sur les qualités.

Sous ces divers points de vue, le commerce anglais a suivi une direction diamétralement opposée, et le succès n'a pas trompé son attente.

BOURSE D'ANVERS, du 22 septembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été faibles et plus offerts. P. B. Dette act., 59 P. Obl. du synd., 100. Act. soc. comm. 101 1/2.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à 178 0/10 p. P. Le Londres court a été demandé à 397 1/2 A., le trois mois à 397 1/2 A. Le deux mois est coté 397 1/2 A. Le Paris court, coté 47 9/16 0/10 a trouvé son placement. Le deux mois, coté 47 1/4 A., le trois mois 47 1/2 A., sont rares ; ils ont été demandés. Il ne s'est rien traité en Francfort court, coté 36 1/2. Le papier à 6 semaines a été demandé à 36 1/4 A., le trois mois à 36 A. Le Hambourg est rare et demandé. Le court est coté 35 3/16 A., le deux mois à 34 15/16, le trois mois 34 7/8 P.

MARCHANDISES. — Il s'est traité environ 1,700 balles café Brésil à 38 1/2 cents. 16 Caisnes sucre Brésil blanc ont été vendues à fl. 29 1/2, en entrepôt ; et 14 caisses de blond à fl. 24 1/2.

Il s'est vendu une caisse d'indigo Bengale, mi-fin violet, à fl. 8-75 c. ; et 2 surons de Cochenille argentée à fl. 10 80 c.

* Il y a eu ce matin une vente d'Indigo et Cochenille : un seul suron de Cochenille argentée s'y est vendu à fl. 10-50 c. A la suite de cette vente, il y a eu une vente publique de sucre Brésil sain, dont plusieurs lots ont été retirés : on a payé en entrepôt, le blond de fl. 21 à fl. 24 1/2, et le blanc de fl. 26 3/4 à 29 1/4.

BOURSE D'AMSTERDAM, — Du 21 septembre.

Dette act. 58 1/2 59 58 3/4. Différée, 1 1/8 1 3/16. Bill. de banque, 24 24 1/4 178. Synd. d'amort., 99, 3/4, 100, 174, 100. Rentes remb. 88 3/4 89 1/4 89. Lots de, 70 72 71. Act. soc. comm., 101 101 1/4 178.

CHARADE.

Veux-tu que mon premier se mange avec plaisir ?
A ton convive il faut l'offrir
Cuit à propos, bien petit et bien tendre.
Un orchestre te fait entendre
Mon second faible ou fort, dur ou mélodieux.
Le déluge, quoiqu'on en die,
A mon entier fut fort avantageux,
Et ne lui coûta pas la vie.

Le mot de la dernière charade est *Nègrepont*.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche, 25 septembre, le *Barbier de Séville*, opéra en quatre actes, musique de Rossini. Le *Secret du Ménage*, comédie en trois actes et en vers de Creusé.

Lundi, pour la dernière représentation de M^{lle} DUCHESNOIS, première tragédienne et sociétaire du premier Théâtre Français, la première représentation de *Marie Stuart*, tragédie nouvelle en cinq actes et en vers de Lebrun. M^{lle} DUCHESNOIS remplira le rôle de Marie Stuart, qu'elle a créé à Paris.

TEMPÉRATURE DU 23 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 13 au-dessus 0 ; à 3 h. ap.-midi, 15 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 21 au 22 septembre.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 2 garçons, 4 filles, 3 hommes, 2 femmes ; savoir :

Jean Liben, âgé de 77 ans, manœuvre, rue Hocheporte, veuf de Marie Leonis.
Leendert Koepyn, âgé de 31 ans, garde magasin à l'hôpital militaire, faub. St. Laurent, célibataire.
Henri Joseph Jacquemin, âgé de 42 ans, charetier, faub. d'Amersœur, célibataire.
Anne-Catherine Donckier, âgée de 75 ans, marchande, place St. Denis, veuve d'Antoine-Joseph Larmoyer.

Marie-Ida Mouton, âgée de 63 ans, sans profession, faubourg Saint-Gilles, veuve de Jean Delilez, et épouse de Nicolas-Toussaint-Joseph Dec harneux.

Mariages 8, savoir : Entre

Gilles Paquot, armurier, faubourg Saint-Léonard, veuf de Marie-Ida-Josephine Massart, et Marie-Catherine-Charlotte Bovy, cabaretière, place St. Pholien.

Constant-Joseph Cornet, ouv. chapelier, rue Pierreuse, et Marie-Barbe Hallenx, faiseuse de dentelles, même rue.

Mathieu Tilkin, ouv. serrurier, place Ste. Barbe, et Anne-Marie Libert, cultivatrice, rue sur le Dos.

Etienne Fagot, ouv. armurier, faub. St. Gilles, et Marie-Catherine Demoulin, journalière, rue Grande-Bèche.

Jean-Joseph Davin, potier en terre, quai d'Avroy, et Marie-Josephe-Charlotte Forgeur, sans prof., rue sur Meuse.

Gerard Joseph Aulen, ouv. imprimeur, faub. Ste. Marguerite, et Marie Joseph Bertrand, couturière, même faub.

Lambert-Tilman Vangasthoven, journalier, rue Mont Saint Martin, veuf d'Anne-Catherine Hamal, et Gertrude Dengis, sans profession, au même domicile.

Gaspar-Joseph-Antoine Messenge, maître menuisier à la Citadelle, et Beatrix Genet, sans prof., rue Hocheporte.

AVIS.

Les bourgmestre et échevins invitent les parens du nommé François-Henri-Joseph Redouthe, âgé de 23 ans, caporal à la 11^{me} division, en garnison à Louvain, natif d'Ans, province de Liège, à se rendre au bureau de l'état civil, pour affaires relatives à l'administration.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 9 août 1825, sous le n^o 877 du répertoire particulier, les sieurs Jean-Nicolas David, de Lambermont, et Lambert-Joseph Delexhy, de Jemeppe, ont demandé la concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 76 bonniers 43 perches carrées, dépendans des communes de Grâce-Montegnée et Jemeppe, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

A l'Ouest, partant du chemin de Touvoye à Pansy, à un chêne placé à la séparation d'une terre labourable d'avec un terrain inculte, tous deux appartenant à la veuve Jean Stassart, par une ligne droite longue de 330 aunes, finissant à l'angle Sud du terrisse Mathonet, existant au chemin des Meuniers; de ce terrisse par une 2^e. ligne droite longue de 340 aunes, se terminant à la bure Martersin; de cette bure par une 3^e ligne droite longue de 180 aunes aboutissant à l'angle Est de la maison du sieur Dégive, située au chemin des Aveugles; de cette maison par une 4^e. ligne droite, longue de 350 aunes, se terminant à la jonction de deux sentiers dont l'un sépare les propriétés des sieurs Godfroid Renson et Dégive, suivant ensuite ce dernier sentier jusqu'à la rencontre de la ruelle Paquette.

Au Nord, de ce point par une ligne droite, longue de 603 aunes, aboutissant au chemin de Val, à la séparation de deux pièces de terre, l'une appartenant à la dame veuve Planchar, et l'autre au sieur Toussaint-Thomas Antoine.

A l'Est, du chemin du Val par une 6^e. ligne droite, longue de 694 aunes, finissant à la bure Bossy, situé à l'angle Sud d'une pièce de terre appartenant au sieur Julien, à l'endroit où le chemin de Montegnée à Jemeppe est traversé par un sentier; suivant ensuite le chemin de Montegnée à Jemeppe, jusqu'au point où il est de nouveau traversé par le chemin de Touvoye à Pansy.

Au Sud, prenant alors ce dernier chemin et le continuant vers Touvoye sur une longueur de 430 aunes, jusqu'à un chêne placé à droite de ce chemin à la séparation d'une pièce de terre d'avec un terrain inculte, tous deux appartenant à la veuve Jean Stassart, point de départ.

Dans cette délimitation sont compris des terrains d'une étendue superficielle de 26 bonniers 1 perche, pour lesquels le sieur Toussaint Antoine avait formé une demande en concession, qui a été publiée en vertu de l'ordonnance du 27 octobre 1821.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface, le 8^{te}. panier des mines à extraire, ou 10 cents par bonnier métrique, annuellement et durant l'exploitation.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1^o Les bourgmestre et échevins de la ville de Liège et les mayeurs des communes de Grâce-Montegnée, Jemeppe et Lambermont, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e. mois de publication. Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^e. mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

A Liège, en séance le 20 août 1825, où étaient présens nobles et très honorables seigneurs,

Baron de Villenfagne, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet, Bellefroid, Waltéry,

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation :

Pour le greffier des états, le membre de la députation, signé KNAEPS-KENOR.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Un aide en pharmacie demande à se placer. S'adresser à la troisième maison du quai de la Sauvenière.

(551) A VENDRE

Un cabinet d'histoire naturelle, consistant dans une belle collection de pétrifications rares et bien conservées des carrières de Maestricht; on y remarque surtout différentes espèces de coquilles, tels que des nérites, ostracites, térébratules, gryphites et des dents de squales, requins et du monitor ou de l'animal de Maestricht, palais de Spare. des os de tortues de mer ou chelonées, ainsi que des vertèbres et autres ossements du monitor.

Une idem des carrières entre Visé et Argenteau.

Une collection de coquilles vivantes.

Une idem d'agathes.

Une idem de roches, minéraux et de productions volcaniques. Un grand nombre de papillons et d'insectes, tant indigènes qu'exotiques, bien encadrés.

Une certaine quantité d'oiseaux empaillés, de médailles romaines et modernes.

Ces objets proviennent de feu Mr. J. A. Jacobs, en son vivant contrôleur du bureau de garantie des ouvrages d'or et d'argent, à Ruremonde, agent de l'académie de Jena, etc.

Cette vente aura lieu à Wick-Maestricht, à l'hôtel du Lion d'or, le 10 octobre 1825, où ledit cabinet peut être inspecté pendant deux jours d'avance, aux heures ordinaires.

(543) Capitaux à placer en achat ou en constitution de rentes. S'adresser au trésorier de l'église primaire à Huy.

2,000 liv. houblon de plusieurs récoltes à vendre à bon marché, même adresse.

A louer de suite un beau quartier au pied de Pierreuse, n^o 334. S'adresser chez M^{me} Augustin, garde de couches, rue Pierreuse, n^o 349.

Vente d'arbustes et plantes de serre, à Juslenville.

Le jeudi 29 septembre courant, les héritiers de M. Fyon feront vendre à Juslenville, par le notaire DELRÉS, fils, une belle collection d'arbustes et une grande variété de plantes, tant de serre chaude que d'orangerie, en caisses et en pots. Argent comptant.

VENTE D'IMMEUBLES.

Lundi, 3 octobre 1825, à deux heures de relevée, au domicile du sieur Lange Lutaster, cabaretier à Dison, les héritiers de feu Jacques-Joseph Winandy et de Jeanne-Françoise Nizet, son épouse, feront vendre publiquement pardevant M^e MICHEL, notaire à Jalhay, les biens immeubles dont le détail suit, savoir :

1^o Lot — 1^o Un bâtiment situé à Mont, commune de Dison, composé d'une maison d'habitation, teinturerie avec chaudière, four, écurie et étable.

2^o Deux prairies joignant l'une à l'autre et contigues audit bâtiment, de la contenance d'environ 87 perches 19 aunes (1 bonnier).

3^o Une autre prairie, sise au même lieu de Mont, contenant environ 108 perches 93 aunes (1 bonnier 5 verges grandes), joignant d'un côté à la veuve Nicolas Totelin et d'un autre au chemin de Haute-Mont.

Et 4^o une autre prairie sise au même lieu, contenant aussi environ 87 perches 19 aunes (1 bonnier), joignant d'un côté à Joseph Bertrand, et d'un autre audit chemin de Haute-Mont.

2^o Lot. — Un autre bâtiment, sis audit lieu, composé aussi d'une maison d'habitation, et d'une écurie avec cour et une prairie y attenant, mesurant le tout d'environ 26 perches 15 aunes (6 verges grandes).

Ces bâtimens et biens sont en très bon état, et leur situation est propre au commerce.

Ladite vente aura lieu aux conditions à voir chez ledit notaire, où les amateurs peuvent en même temps prendre connaissance des titres de propriété. MICHEL, notaire.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège débite :

NOTE SUR LA GRÈCE; par M. le vicomte de Châteaubriand, membre d'une société en faveur des Grecs, deuxième édition, brochée, in-8^o, Bruxelles, 1825, 48 1/2 cents (1 fr.). — Le petit pétitionnaire du royaume des Pays-Bas, ou guide des personnes qui ont à présenter des pétitions, placets, requêtes, plaintes, mémoires, etc., à toutes personnes constituées en dignités et emplois, 1 vol. in-12, 94 1/2 cents (2 fr.). — Formulaire de tous les actes, tant civils que commerciaux, que l'on peut passer sous seing-privé, avec des observations et des notes particulières en tête de chaque sorte d'acte. Ouvrage utile à toutes sortes de personnes et à l'aide duquel on peut soi-même rédiger tous les actes usuels de la société, et gérer ses affaires sans le secours d'autrui, 1 vol. in-12, 1 fl. 18 cents 2 fr. 50 cent.)